

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 14851
Numéro SIREN : 393 095 757
Nom ou dénomination : BNP Paribas Antilles Guyane

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2019 sous le numéro de dépôt 67717

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 14-06-2019

N° DE DEPOT : 2019R067717

N° GESTION : 1993B14851

N° SIREN : 393095757

DENOMINATION : BNP Paribas Antilles Guyane

ADRESSE : 1 BLD HAUSSMANN 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 26-03-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de directeur général délégué

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

Société Anonyme au capital de 13.829.320 euros
Siège Social : 1 boulevard Haussmann - 75009 PARIS
393 095 757 R.C.S. PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait de Procès-verbal de la séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 26 mars à 16 heures 30, les membres du Conseil d'administration de BNP Paribas Antilles-Guyane, se sont réunis dans les locaux de BNP Paribas, 20 avenue Georges Pompidou – 92300 Levallois Perret, sur convocation de leur Président.

ADMINISTRATEURS PRESENTS/PARTICIPANTS

MM.	Thomas COURTOIS	Président
	Pierre Louis DEUMIER	Administrateur Directeur Général
	Alexandre MARIE	Administrateur
	Philippe DELBOS représentant permanent de BNP PARIBAS SA,	Administrateur
	Patrick WIDMAIER (en visioconférence)	Administrateur
	Michel KELLER(en visioconférence)	Administrateur

PARTICIPENT EGALEMENT A LA SEANCE

M	Patrick BANCELIN	Représentant du Personnel
Mme	Néméa DAMAS	Représentant du Personnel
MM	Marc ARHOUL (cabinet Deloitte et associés)	Commissaire aux comptes
	Nicolas de LUZE (cabinet Mazars)	Commissaire aux comptes
Mme	Stéphanie KOEHL	Secrétaire du Conseil d'administration

M. Courtois, Président du Conseil d'administration, préside la séance. Il procède à la désignation du secrétaire de séance et à l'identification des administrateurs présents à la réunion. Plus de la moitié des administrateurs étant physiquement présents ou représentés au sens de l'article L 225-37 du Code du commerce, le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président ouvre la séance

[...]

3) Démission de Franck Viale de sa fonction de directeur général délégué - Nomination de Daniel Navarro en qualité de directeur général délégué et de dirigeant effectif en remplacement de Franck Viale

Le Président informe le conseil du départ de M. Franck Viale, Directeur Général Délégué de la société, ce dernier ayant fait valoir ses droits à la retraite et indique qu'il convient de procéder à la nomination de son successeur.

Rappelant l'instruction n° 2017-I-14 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en matière de nomination ou de renouvellement des personnes qui assurent la direction effective de l'activité; il précise que Monsieur Franck Viale avait également la qualité de Dirigeant effectif de BNP Paribas Antilles Guyane et propose de conserver un troisième Dirigeant effectif au sein de la société ; en conséquence, il propose de nommer Dirigeant effectif le Directeur Général Délégué qui succédera à Franck Viale.

Il précise par ailleurs que le Comité de Pilotage de la Gouvernance – Comité constitué du Directeur Général et de lui-même – s'est réuni pour examiner les candidatures proposées pour les postulants à la relève en ce compris les éléments de complémentarité de compétences de ces derniers au regard de celles des membres déjà en fonction.

Il indique ainsi qu'avec le Directeur Général, ils ont examiné la candidature de M. Daniel Navarro pour succéder à M. Franck Viale, en tant que Directeur Général Délégué - Dirigeant Effectif de BNP Paribas Antilles Guyane pour la durée du mandat du Directeur Général. Il invite le Conseil à prendre connaissance du formulaire ACPR de nomination de M. Daniel Navarro pré-rempli par ce dernier et à se prononcer sur la nomination de M Daniel Navarro en qualité de Directeur Général Délégué et Dirigeant effectif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer M. Daniel Navarro en remplacement de Monsieur Franck Viale, en qualité de Directeur Général Délégué, et de Dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier, pour la durée du mandat du Directeur Général, sous réserve de l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Dans le cadre de l'organisation mise en place, Il exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Sur place en permanence à BNP Paribas à Antilles-Guyane, Daniel Navarro participera aux côtés du Directeur Général, à la détermination effective de l'activité et au pilotage au quotidien de la Banque, en participant aux divers comités et en orientant son activité quotidienne de façon à en avoir une vision approfondie. Conformément aux dispositions des statuts, en sa qualité de Directeur Général Délégué, il sera investi vis à vis des tiers des mêmes pouvoirs que ceux dont disposent le Directeur Général pour représenter et agir en toute circonstance au nom de la Société.

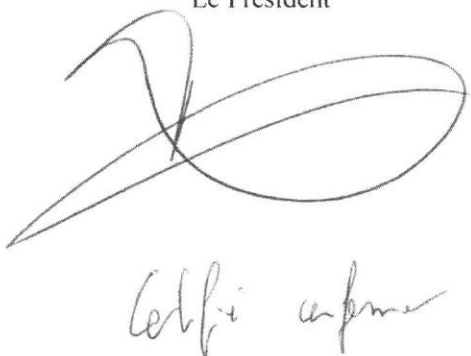
M. Courtois indique que Daniel Navarro, a fait savoir préalablement à la tenue du Conseil qu'il accepterait le mandat de Directeur Général Délégué si celui-ci lui était confié ; il a par ailleurs déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

[...]

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants de leur présence et lève la séance à 18h45.

Le Président

Un Administrateur



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President mentioned in the text above.

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 14-06-2019

N° DE DEPOT : 2019R067717

N° GESTION : 1993B14851

N° SIREN : 393095757

DENOMINATION : BNP Paribas Antilles Guyane

ADRESSE : 1 BLD HAUSSMANN 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 26-03-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Démission(s) d'administrateur(s)

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

Société Anonyme au capital de 13.829.320 euros
Siège Social : 1 boulevard Haussmann - 75009 PARIS
393 095 757 R.C.S. PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait de Procès-verbal de la séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 26 mars à 16 heures 30, les membres du Conseil d'administration de BNP Paribas Antilles-Guyane, se sont réunis dans les locaux de BNP Paribas, 20 avenue Georges Pompidou – 92300 Levallois Perret, sur convocation de leur Président.

ADMINISTRATEURS PRESENTS/PARTICIPANTS

MM.	Thomas COURTOIS	Président
	Pierre Louis DEUMIER	Administrateur Directeur Général
	Alexandre MARIE	Administrateur
	Philippe DELBOS représentant permanent	Administrateur
	de BNP PARIBAS SA,	Administrateur
	Patrick WIDMAIER (en visioconférence)	Administrateur
	Michel KELLER(en visioconférence)	Administrateur

PARTICIPENT EGALEMENT A LA SEANCE

M	Patrick BANCELIN	Représentant du Personnel
Mme	Néméa DAMAS	Représentant du Personnel
MM	Marc ARHOUL (cabinet Deloitte et associés)	Commissaire aux comptes
	Nicolas de LUZE (cabinet Mazars)	Commissaire aux comptes
Mme	Stéphanie KOEHL	Secrétaire du Conseil d'administration

M. Courtois, Président du Conseil d'administration, préside la séance. Il procède à la désignation du secrétaire de séance et à l'identification des administrateurs présents à la réunion. Plus de la moitié des administrateurs étant physiquement présents ou représentés au sens de l'article L 225-37 du Code du commerce, le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président ouvre la séance

[...]

4) Démission de Monsieur Patrick WIDMAIER de son mandat d'administrateur

Le Président informe les membres du Conseil d'administration de la démission de M. Patrick Widmaier de son mandat d'administrateur de BNP Paribas Antilles Guyane, ce dernier étant appelé à exercer de nouvelles fonctions au sein du Groupe.

Le Conseil prend acte de la démission de M. Patrick Widmaier et le remercie des services rendus à la Société pendant la durée de son mandat.

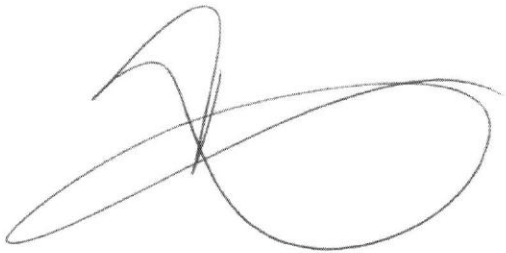
Compte tenu du nombre d'administrateurs composant le Conseil, le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas procéder à la cooptation d'un nouvel administrateur, pour surseoir au remplacement de M. Patrick Widmaier, dans l'attente de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires

[...]

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants de leur présence et lève la séance à 18h45.

Le Président

Un Administrateur

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.